



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 mai 2018 à LES SOUHESMES
COMPTE RENDU valant PROCES-VERBAL DE SEANCE
Convocation du 9 mai 2018

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : KORMAZ Ozlay, GILSON Bernard, SERRE Frédérique, LEPRINCE Romuald, WATRIN Laurent, PIERRON Patrick, CORVISIER Hervé, PETTAZZONI Alfred, HENRIONNET Alain, GUERY Isabelle, GUERRA François

Etaient remplacés : M. PIERRON par M. MULLER, M. HENRIONNET par Mme BRIZION

Absents : TOUSSAINT Francis, MARSAUD Arnaud, MARTIN Philippe, RONDEAU David

Pouvoirs : M. GILSON à M. REALE, M. LEPRINCE à M. DUMONT, M. WATRIN à Mme VOL, M. PETTAZZONI à S. NAHANT, Mme GUERY à M. SANZEY, M. GUERRA à J-P. JAUNEL

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

OPAH 2016-2019 : Intervention de Madame LEPERS, du cabinet URBAM Conseil. Présentation de 3 exemples de réalisations et objectifs pour la dernière année.

Luigi FORNITO insiste sur la nécessité de communiquer auprès des habitants de notre territoire sur les possibilités d'aides offertes par l'OPAH. En effet, il rappelle que le dispositif s'achèvera en mai 2019 et qu'il reste encore des crédits à consommer. Il indique que depuis 2 ans 32 logements ont pu bénéficier de subventions sur les 90 dossiers à engager. Il précise que le montant moyen de subvention par logement est de 15 000 €. Il ajoute qu'environ 700 000 € de travaux ont déjà été réalisés grâce à ce dispositif principalement par des entreprises locales dont 50% de notre territoire. Il conclut que le cumul des aides possibles proposées par l'ANAH, le Département, la Communauté de communes et la Région, voire les caisses de retraites peut aller jusqu'à 80% du coût des travaux dans certains cas.

Ouverture de séance

Monsieur Serge NAHANT, Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée, ouvre la séance à 20h30.

Il a ensuite été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du conseil communautaire, **Monsieur Gérard BUYS** a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation des derniers comptes rendus du conseil communautaire

Les comptes rendus des conseils communautaires du 28 mars 2018 et du 05 avril 2018 sont approuvés à l'unanimité.

- **Convention avec le centre de gestion de la meuse pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données.**

Le Président explique au Conseil que le centre de gestion, dans le cadre de son service informatique, a mis en place une nouvelle mission : la mise à disposition d'un délégué à la protection des données. Ce dernier a pour fonction principale de veiller à ce que la collectivité soit en conformité avec le règlement européen général de protection des données. Afin de réaliser cet objectif, il est chargé de :

- *Informier et sensibiliser sur la culture « informatique et liberté »*
- *Veiller au respect du cadre légal,*
- *Analyser, auditer et contrôler les collectes de données,*
- *Etablir et maintenir une documentation accessible aux usagers,*
- *Assurer en toute impartialité la médiation avec les personnes concernées,*
- *Interagir avec la CNIL.*

Le Président présente les conditions d'adhésion à ce service, notamment les coûts et procédure. Compte tenu du caractère obligatoire de la mise en œuvre du RGPD d'une part, et de l'impossibilité de procéder à une désignation au sein de l'effectif d'autre part, le Président propose au Conseil d'adhérer à ce service.

- **Elections 2018 des représentants du personnel au Comité Technique : fixation du nombre de représentants**

Le Président rappelle que les prochaines élections des représentants du personnel au Comité technique auront lieu le 6 décembre prochain et qu'il s'agit d'un scrutin national. Il propose de reconduire les modalités antérieures, à savoir 4 représentants titulaires, maintien du paritarisme et mêmes représentants pour le collège employeur.

1.2 COHESION SOCIALE

- **Tarifs école de musique à compter de septembre 2018**
- **Tarifs des centres de loisirs pour juillet et août 2018**
- **Salaires des animateurs des centres de loisirs de juillet et août 2018**
- **Recrutement des animateurs des centres de loisirs de juillet et août 2018**
- **Tarifs 2018 du dispositif anim'été**
- **Tarifs des centres de loisirs des mercredis à compter de septembre 2018.**

Catherine COLLINET-JUNG explique que la commission cohésion sociale et la commission scolaire se sont réunies pour travailler conjointement sur l'ensemble des tarifs 2018.

Elle indique que les commissions proposent pour les tarifs de l'école de musique une augmentation de 1 € par tarif. Elle précise que l'augmentation en 2017 était de 0,50 €.

Pour les centres de loisirs d'été, elle rappelle qu'en août seul le centre de DUGNY est ouvert et que les autres centres sont ouverts en juillet. Elle précise que les centres sont ouverts à la journée ou l'après-midi. Elle indique que les commissions proposent une augmentation de 1% des tarifs antérieurs.

Elle propose ensuite de voter le recrutement des animateurs et des salaires et ajoute qu'il manque encore des jeunes animateurs avec BAFA pour les centres de cet été. Concernant les salaires, elle propose conformément aux préconisations des commissions une hausse de 1%. Elle ajoute que

l'harmonisation sur les temps de travail et d'encadrements des différents centres devrait s'achever cette année.

Concernant le dispositif ADOS testé aux vacances de printemps, elle indique que le bilan est plutôt positif avec la fréquentation de 7 jeunes et indique que le dispositif sera reconduit cet été. Elle précise que les dispositifs anim'été et ADOS sont compatibles et même cumulables par les jeunes, et invite les élus à signaler aux jeunes l'existence de ces dispositifs. Concernant les tarifs, elle rappelle qu'ils n'ont pas évolués depuis plusieurs années et propose suivant l'avis des commissions une hausse de 10%. Elle rappelle que le transport en minibus des ados par l'équipe d'encadrant est réservé prioritairement aux jeunes qui ne peuvent être véhiculés par leurs parents.

Elle ajoute qu'un dispositif « chantier » peut être mis en place et invite les communes intéressées à se manifester.

Karine HELMINGER évoque ensuite le passage de la semaine de 5 jours à 4 jours validé par le DASEN.

Elle explique qu'actuellement un accueil de loisir est ouvert le mercredi après-midi sur les sites de DIEUE et DUGNY en alternance. Elle indique que les commissions proposent d'ouvrir un accueil à SOUILLY dans un premier temps jusqu'aux vacances de Noël, et en fonction de la fréquentation de pérenniser le dispositif. Elle ajoute que les enfants scolarisés sur les écoles de Rive Gauche et Ancemont peuvent se rendre dans les accueils de DIEUE et DUGNY et qu'une ouverture de centre pourra être envisagée sur ce secteur en cas de demandes suffisantes. Elle précise que ces nouveaux accueils seront ouverts à la journée, ou le matin ou l'après-midi. A propos des tarifs du mercredi elle indique que les commissions proposent qu'ils soient identiques à ceux des petites vacances.

1.3 SCOLAIRE – ENFANCE – JEUNESSE

- **Tarifs des accueils périscolaires à compter de septembre 2018.**

Karine HELMINGER explique que les commissions proposent le maintien des tarifs pour les accueils sans repas, et qu'il convient de poursuivre l'harmonisation des tarifs pour les accueils avec repas.

- **Tarifs cantine de SOUILLY à compter de septembre 2018**

Gilles VAUTRIN indique qu'en ce qui concerne les tarifs de la cantine de Souilly, il n'y a pas de tarification au quotient familial mais d'une tarification au forfait. Il explique qu'un travail va être réalisé pour une tarification au quotient familial pour l'année scolaire 2019/2020 ce qui permettra d'être reconnu comme accueil périscolaire par la CAF et de bénéficier de subventions. Concernant le montant des tarifs pour l'année 2018/2019, il précise que la commission propose une augmentation de 3% et l'ajustement de quelques tarifs individuels notamment pour les agents et le personnel extérieur.

- **Restauration périscolaire et centres de loisirs : lancement d'une nouvelle mise en concurrence sous forme de MAPA pour un an.**
- **Restauration des multi accueils : lancement d'une nouvelle mise en concurrence sous forme de MAPA pour un an.**

Le Président indique que les budgets alloués à ces deux marchés ne permettent pas de les reconduire pour une année supplémentaire compte tenu de l'augmentation de la fréquentation et propose de relancer une mise en concurrence pour 1 an, compte tenu des délais cours restants, puis de refaire un appel d'offres pluriannuel début 2019.

- **Participation financière transport scolaire commune de OSCHES année scolaire 2018/2019**

Le Président indique que la Région Grand Est se laisse encore 1 an pour définir sa politique transport, il propose que dans l'attente, la Codecom reconduise pour une année scolaire sa participation au transport par taxi des enfants de OSCHES pour se rendre au collège d'ANCEMONT.

Il rappelle que le département ainsi que la commune de OSCHES participent également au coût de ce transport.

- **Participation aux voyages scolaires des collégiens à hauteur de 50€ par élève : demande du collège de THIERVILLE pour les enfants de NIXEVILLE-BLERCOURT et demande du collège d'ANCEMONT pour les enfants des communes de l'ancien territoire de Meuse-Voie Sacrée.**

Le Président rappelle que la Communauté de communes Meuse-Voie Sacrée et antérieurement le SIVOM de Souilly attribuaient une subvention aux collégiens de leur territoire qui participaient à un voyage scolaire, alors que pour les enfants du secteur Val de Meuse, le collège sollicitait directement les communes. Il ajoute qu'une harmonisation devra intervenir mais que dans l'attente, les politiques antérieures seront maintenues. Il précise que cette subvention versée aux établissements d'ANCEMONT et THIERVILLE concerne 18 élèves pour ANCEMONT et 13 élèves pour NIXEVILLE, soit 1 550 €.

1.4 PATRIMOINE

- **OPAH – abondements intercommunaux : modification de deux demandes de subvention suite à la diminution du coût des travaux**

Luigi FORNITO indique qu'il y a 6 dossiers de demande de subvention sont à valider, afin que les propriétaires puissent lancer les travaux.

- **Terrain familial gens du voyage de DUGNY : autorisation du Président à lancer la mise en concurrence pour les travaux, suite aux délibérations prises le 29 mai 2017 et le 13 septembre 2017.**

Luigi FORNITO explique que suite à la mise en concurrence pour la réalisation de la viabilisation, il convient d'attribuer le marché. Il propose d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA conformément à l'analyse du maître d'œuvre et la proposition de la commission d'examen des offres.

- **Fonds de concours : participation de la Communauté de communes aux travaux d'ECF sous maîtrise d'ouvrage de la commune de NIXEVILLE-BLERCOURT pour le site de Moulin Brûlé.**

Gérard BUYS explique que la commune de NIXEVILLE va réaliser des travaux de voirie et que dans ce cadre, il propose de déléguer à la commune la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'ECF prévus en 2018 par la communauté de communes. Il précise que le coût supporté par la Codecom sera celui de son prix unitaire marché 2018 appliqué à la surface, soit 1181 m².

- **ECF 2018 – lancement mise en concurrence travaux.**

Gérard BUYS indique qu'il a rencontré avec le maître d'œuvre, IDP Consult, l'ensemble des maires concernés par la programmation 2018. Il ajoute qu'un dernier point avec le maître d'œuvre doit être fait le 7 juin prochain avant lancement de la mise en concurrence, pour une date de réalisation des travaux prévue en septembre/octobre 2018.

1.5 DEVELOPPEMENT – ECONOMIE

- **Zone des Souhesmes – passation d'une convention de mise à disposition avec la SAFER pour la parcelle ZD n°32 en vue de son exploitation à des fins agricoles.**

Daniel SANZEY rappelle que la Communauté de communes a acheté à la Communauté d'agglomération du grand Verdun la parcelle ZD32 située sur la zone des SOUHESMES. Cette parcelle étant cultivable, il propose de passer une convention avec la SAFER pour son exploitation.

- **Aménagement d'une zone économique à vocation artisanale à ANCEMONT sur le site SARAP : attribution du marché de maîtrise d'œuvre.**

Daniel SANZEY rappelle qu'une mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre du projet de requalification du site a été lancée, et propose d'attribuer le marché au cabinet PRUD'HOMME conformément à la proposition de la commission d'examen des offres.

Concernant la zone des Souhesmes, Daniel SANZEY explique qu'une plaquette de commercialisation est en cours de finalisation et pourra être distribuée prochainement aux entreprises susceptibles d'être intéressées, et notamment les groupes logistiques. Il ajoute que l'étape suivante sera la traduction en anglais de la plaquette.

Serge NAHANT rappelle que l'économie relève maintenant de la compétence de la Région mais que le Département finalise la mise en place de l'agence d'attractivité qui sera un soutien aux Communautés de communes, notamment en termes d'ingénierie économique et touristique.

Daniel SANZEY évoque ensuite le dossier vélo-route voie-verte et indique qu'une première réunion avec le cabinet d'étude retenu a eu lieu. Il ajoute qu'il a été demandé au cabinet de travailler sur les deux tracés potentiels, voir un tracé mixte afin de rendre pour septembre des propositions chiffrées et de lancer la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre.

- **Autorisation du Président à signer le règlement d'intervention économique**

Daniel SANZEY explique que le règlement d'intervention économique n'étant pas encore finalisé, il fera l'objet d'un prochain ordre du jour.

- **Autorisation du Président à signer le POCE avec la Région Grand Est**

Concernant le POCE (Pacte Offensive Croissance Emploi) Daniel SANZEY indique qu'il est en cours de rédaction, mais que l'on peut d'ores et déjà en valider le principe. Il ajoute que la Région, bien que signant les POCE habituellement à l'échelle des PETR n'est pas opposée à une signature avec la Communauté de communes.

- **Subvention exceptionnelle travaux de mise en sécurité du centre d'hébergement « Les Flaviottes » à SAINT-ANDRE : modification de la délibération prise le 29 mai 2017.**

Daniel SANZEY explique qu'il s'agit de la régularisation d'une délibération déjà prise en mai 2017, concernant la mise en sécurité du centre d'hébergement des Flaviottes à SAINT-ANDRE.

1.6 DIVERS

- **Demandes de mise en non valeur : budget OM 113 € et 88.91 €; budget principal (enfance) 31.68 €**

Le président indique qu'il s'agit d'effacement de créances prononcées par le Tribunal, et que par conséquent, le Conseil ne peut qu'acter de ces annulations de dettes.

ADHESION AU SERVICE APPUI INFORMATIQUE DU CENTRE DE GESTION

Le conseil,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° L'ADHESION au service « appui informatique du centre de gestion » à compter de ce jour 24 mai 2018 ;

2° D'AUTORISER le Président à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces rendues nécessaires pour l'application de celle-ci.

**FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DE LA COLLECTIVITE AU COMITE
TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET
ETABLISSEMENTS**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1. DE FIXER le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et un nombre égal de nombre de représentants suppléants.

2. DE MAINTENIR le paritarisme numérique au Comité technique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel

3. LE RECUEIL par le Comité technique de l'avis des représentants de la collectivité.

**FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DE LA COLLECTIVITE AU CHSCT ET
DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE FIXER le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et un nombre égal de représentants suppléants.

2° DE MAINTENIR le paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.

3° DU RECUEIL, par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE A COMPTER SEPTEMBRE 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

D'APPLIQUER une augmentation de 1 euro sur les tarifs 2017/2018 et de fixer les tarifs en Euros à partir de la rentrée scolaire 2018 comme suit :

MENSUELS

Formation musicale +Instrument 30 min individuel ou 1 H collectif

Enfant du Val de Meuse -Voie Sacrée	49,00 €
Enfant hors Val de Meuse -Voie Sacrée	75,50 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	70,50 €
Adulte hors Val de Meuse -Voie Sacrée	96,00 €

Formation musicale +Instrument 45min. individuel minimum 6 ans de pratique

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	52,50 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	80,50 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	78,50 €
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	103,00 €

Formation musicale seule 45 min. - Coursus Loisir

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	23,00 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	34,50 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	32,50 €
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	52,50 €

Instrument seul 30 min individuel ou 1H collectif - Coursus Loisir

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	32,00 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	46,50 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	44,00 €
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	65,50 €

Instrument seul 45 min. individuel minimum 6 ans de pratique - Coursus loisir

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	35,50 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	51,50 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	51,50 €
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	71,50 €

Pratique d'ensemble seule : atelier ou ensemble

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	32,00 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	49,00 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	44,00 €
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	65,50 €

ANNUELS

Chorale d'enfants :

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	25,00 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	40,00 €

TRIMESTRIELS

Location d'instrument :

Flûte traversière, saxophone, clarinette	48,50 €
Guitare	32,00 €

Les élèves inscrits à un cours d'instrument participent aux pratiques d'ensemble de leur choix sans supplément de tarif.

A partir du 3^e membre d'une famille : ½ tarif applicable à un tarif enfant uniquement.

Tarif dégressif pour pratique d'un 2^e instrument : ½ tarif

Les étudiants bénéficient du tarif « Enfant »

TARIFICATION MODULEE DES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EN FONCTION DU REVENU DES FAMILLES – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 01/07/2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° D'ARRETER Les tarifs applicables aux accueils de loisirs à destination des 4-13 ans, à compter du **01^{er} juillet 2018**, comme suit :

Tranche	Quotient Familial	Tarif pour 1 semaine Accueil à l'après-midi	
		Allocataires CAF	Allocataires MSA
1	De 0 à 700	24,75 €	15,00 €
2	De 701 à 900	24,85 €	26,00 €
3	De 901 à 1300	25,25 €	26,75 €
4	Au delà de 1300	30,25€	30,25€

Tranche	Quotient Familial	Tarif pour 1 semaine Accueil à la journée	
		Allocataires CAF	Allocataires MSA
1	De 0 à 700	45,50 €	33,00 €
2	De 701 à 900	46,00 €	50,50 €
3	De 901 à 1300	46,50 €	51,50 €
4	Au-delà de 1300	48,50 €	53,50 €

2°PRECISE que les tarifs votés ci-dessus feront l'objet d'une proratisation si un jour férié tombe la semaine concernée

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2018 -RECRUTEMENT DES ANIMATEURS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement des personnels d'animation nécessaires au fonctionnement des différents accueils et à contracter avec eux.

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2018 - REMUNERATION DES ANIMATEURS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

DE FIXER les rémunérations des animateurs comme suit :

Poste	Salaire NET
Directeur	1 220 €
Adjoint de Direction	1 060 €
Animateur BAFA ou stagiaire ou animateur non qualifié avec 3 années d'expériences	960 €
Animateur non qualifié	655 €
Animateur BAFA 2/3 temps	640 €

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2018 - TARIFS ANIM'ETE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° DE FIXER les tarifs comme suit :

1 / Le pass' d'accès pour le mois

Nbre de jeunes par famille	Tarifs 2018 en Euros
1	22
2	33
3 et +	44

2 / Les activités à suppléments

	Tarifs 2018 en Euros
Grande sortie à la journée avec bus	8,00 €
Mini camp extérieur	5,00 € par nuit
Sorties en ½ journée	3,00 €
Activités sportives à suppléments	2,00 €

3 / Le séjour

	Tarifs 2018 en Euros
(3jours /2 nuits)	50,00 €

4 / Les transports en mini bus

	Tarifs 2018 en Euros
Aller-retour par activité et par jeune	2,00 €

DISPOSITIF ADOS - TARIFS ETE 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° DE FIXER les tarifs comme suit :

1 / Le pass' d'accès par semaine

	Tarifs 2018 en Euros
Par jeune	5

2 / Les activités à suppléments

	Tarifs 2018 en Euros
Grande sortie à la journée avec bus	8,00 €
Mini camp extérieur	5,00 € par nuit
Sorties en ½ journée	3,00 €
Activités sportives à suppléments	2,00 €

3 / Le « Chantier / Séjour »

	Tarifs 2018 en Euros
Par jeune	2,00€ par jour de chantier
	10,00€ par jour de séjour

CENTRES DE LOISIRS DES MERCREDIS ET PETITES VACANCES - TARIFS A COMPTER SEPTEMBRE 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° DE FIXER les tarifs des centres de loisirs des mercredis et des petites vacances à compter de septembre 2018 comme suit :

Tarifs Internes : pour les bénéficiaires de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée et des communes associées :

Tranche	Quotient Familial	Tarif <u>La Journée avec Repas</u>	
		Allocataires CAF	Allocataires MSA
1	De 0 à 700	9,50€	13,50 €
2	De 701 à 900	12,00 €	16,00 €
3	De 901 à 1300	13,50 €	17,50 €
4	Au-delà de 1300	15,00 €	19,00 €

Tranche	Quotient Familial	Tarif <u>La ½ Journée</u>	
		Allocataires CAF	Allocataires MSA
1	De 0 à 700	4,10€	5,50 €
2	De 701 à 900	4,70 €	6,70 €
3	De 901 à 1300	5,40 €	7,50 €
4	Au-delà de 1300	6,10 €	8,20 €

Tarifs Externes :

Tranche	Quotient Familial	Tarif La Journée avec Repas	
		Allocataires CAF	Allocataires MSA
1	De 0 à 700	18,00€	27,00 €
2	De 701 à 900	24,00 €	32,00 €
3	De 901 à 1300	27,00 €	35,00 €
4	Au-delà de 1300	30,00 €	38,00 €

Tranche	Quotient Familial	Tarif La ½ Journée	
		Allocataires CAF	Allocataires MSA
1	De 0 à 700	6,50 €	11,00 €
2	De 701 à 900	9,40 €	13,40 €
3	De 901 à 1300	10,80 €	15,00 €
4	Au-delà de 1300	12,20 €	16,40 €

PERISCOLAIRE - TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE A COMPTER SEPTEMBRE 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

D'APPLIQUER les tarifs forfaitaires sans repas du matin, du midi et du soir comme suit à compter de septembre 2018 :

Tranche	Quotient Familial	Matin	Midi Sans Repas	Soir
1	De 0 à 700	1,60 €	0,90 €	1,80 €
2	De 701 à 900	1,80 €	0,95 €	2,00 €
3	De 901 à 1300	2,00 €	1,00 €	2,20 €
4	Au-delà de 1300	2,20 €	1,05 €	2,40 €

D'APPLIQUER les tarifs forfaitaires du midi avec repas comme suit à compter de septembre 2018, sachant qu'une harmonisation globale des tarifs devrait se faire sur les années à venir :

Tranche	Quotient Familial	Groupes Scolaires Val de Meuse		Groupes Scolaires Voie Sacrée	
		Garde Midi	Repas	Garde Midi	Repas
1	De 0 à 700	1,50 €	3,00 €	1,50 €	3,00 €
2	De 701 à 900	2,70 €	3,00 €	1,80 €	3,00 €
3	De 901 à 1300	3,00 €	3,00 €	2,00 €	3,00 €
4	Au-delà de 1300	3,20 €	3,00 €	2,20 €	3,00 €

ZONE HAUDIOCHAMP - ACHAT ET VENTE D'UNE PARCELLE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE DONNER mandat au Président pour l'acquisition des 2 m² situés sur la parcelle section AD 497 ET la cession de la parcelle de 2 m² situés sur la parcelle section AD 497.

2° D'AUTORISER le Président à procéder aux formalités nécessaires à cette acquisition et à cette vente, et notamment à signer les actes notariés.

**PERISCOLAIRE - TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE CANTINE SOUILLY A COMPTER DE
SEPTEMBRE 2018**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 3 abstentions

DECIDE

1° D'APPLIQUER les tarifs comme suit à compter de septembre 2018 :

- *Enfants d'âge scolaire : 163,00 € par trimestre*
- *Enfants préscolaires : 146,00 € par trimestre*

- *Personnel des écoles de Souilly :*
Personnel de service et assimilé : 2,40 € le repas
Personnel enseignant : 4,20 € le repas

- *Personnes extérieures aux écoles de Souilly :*
Adulte : 5,95 € le repas
Enfant : 4,20 € le repas

- *Enfants usagers occasionnels : 3,90 € le repas*

RESTAURATION PERISCOLAIRE ET CLSH - LANCEMENT MISE EN CONCURRENCE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à signer un avenant augmentant les crédits alloués :

- *au marché de fourniture et livraison de repas dans les structures périscolaires d'Ancemont et Rive Gauche à hauteur de 7 000 € HT*
- *au marché de fourniture et livraison de repas dans les structures multi-accueils de Dugny et Dieue à hauteur de 5 000 € HT*

2° D'AUTORISER le Président à lancer une nouvelle mise en concurrence pour les marchés suivants :

- *fourniture et livraison de repas dans les structures périscolaires et centres de loisirs de la Codecom hormis pour les écoles d'ANCEMONT, Rive Gauche et SOUILLY.*
- *fourniture et livraison de repas dans les structures périscolaires sur les communes d'Ancemont et Rive Gauche*
- *marché de fourniture et livraison de repas dans les structures multi-accueils de Dugny et Dieue*

3° D'AUTORISER le Président à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

PARTICIPATION FINANCIERE TRANSPORT SCOLAIRE - COMMUNE DE OSCHES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° DE RENOUELER ces modalités de transport sur ladite commune pour l'année scolaire 2018/2019.

2° D'AUTORISER M. le Président à signer la convention financière avec la Région Grand Est ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

3° DE FIXER la répartition du reste à charge comme suit :

- 50 % du solde à la charge de la Commune de Osches
- 50 % du solde à la charge de la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée

SUBVENTION COLLEGE DE THIERVILLE ET DE ANCEMONT - ACTIVITES CULTURELLES

Après en avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions)

DECIDE

1° DE VERSER une participation au FSE du collège de Thierville équivalente à 50 € par élève, soit une subvention globale de 650 €.

2° DE VERSER une participation au collège d'Ancemont équivalente à 50 € par élève pour les élèves issus des communes de Meuse-Voie Sacrée, soit une subvention globale de 900 €.

OPAH - ABONDEMENTS INTERCOMMUNAUX

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

D'approuver les abondements intercommunaux suivants :

- **M.**, domicilié à DUGNY sur meuse : modification de l'abondement intercommunal PO « précarité énergétique » attribué par délibération en date du 26 octobre 2017. Nouvel abondement intercommunal : 2 355 € répartis à parts égales entre la Codecom et la Région.
- **M.**, domicilié à TILLY sur meuse : modification de l'abondement intercommunal PO « précarité énergétique » attribué par délibération en date du 26 octobre 2017. Nouvel abondement intercommunal : 772 € répartis à parts égales entre la Codecom et la Région
- **Mme** domiciliée à TILLY sur Meuse : abondement PO « autonomie » pour un montant de 687,00 euros répartis à parts égales entre la Région et la Communauté de Communes.
- **M.** domicilié à SOMMEDIÈUE : abondement PO « précarité énergétique » pour un montant de 664,00 euros répartis à parts égales entre la Région et la Communauté de Communes.

- **M. domicilié à DUGNY sur Meuse** : abondement PO «Autonomie» pour un montant de 221,00 euros pour la Communauté de Communes.

- **Mme domiciliée à ANCEMONT** : abondement PO «précarité énergétique» pour un montant de 1 000,00 euros répartis à parts égales entre la Région et la Communauté de Communes.

TRAVAUX VOIRIE

NIXEVILLE-BLERCOURT - PARTICIPATION CODECOM

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- 1- **LA PARTICIPATION** de la Codecom VAL DE MEUSE-VOIE SACREE au prix unitaire tarif ECF 2018 appliqué à la surface mentionnée ci-dessus.
- 2- **DE DONNER** mandat au Président d'appliquer la présente délibération dès que les tarifs ECF 2018 de la Codecom seront connus.
- 3- **DE PROCEDER** au règlement sur ces bases de la Commune de NIXEVILLE-BLERCOURT.

TERRAIN FAMILIAL GENS DU VOYAGE DE DUGNY - ATTRIBUTION VIABILISATION ET LANCEMENT TRAVAUX PARTIE BATIMENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- 1- **D'ATTRIBUER** le marché de viabilisation du terrain à l'entreprise EUROVIA ALSACE LORRAINE pour un montant de 52 930 € HT.
- 2- **DE LANCER** une mise en concurrence sous forme de MAPA pour la partie bâtiment.
- 3- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

ECF 2018 - LANCEMENT MISE EN CONCURRENCE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- 1- **DE LANCER** une mise en concurrence pour l'exécution des travaux du programme de voirie 2018.
- 2- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

ZONE DES SOUHESMES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA SAFER

Considérant qu'il convient de mettre à la disposition de la SAFER, en vue de son exploitation à des fins agricoles, la parcelle « Champ du gendarme », cadastrée ZD 0032, d'une surface de 4 ha 51 a 80 ca, située sur la commune de LES SOUHESMES-RAMPONT,

Considérant que cette mise à disposition, objet d'une convention, est consentie pour une durée de 6 campagnes à compter 1^{er} janvier 2019 et contre une redevance annuelle de 355,00€,

Considérant que pour la prestation apportée par la SAFER, des frais de gestion d'un montant de 100,00€, à la charge du propriétaire, seront retenus sur la 1^{ère} redevance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE

Le Président à signer la convention avec la SAFER.

AMENAGEMENT D'UNE ZONE ECONOMIQUE A ANCEMONT - ATTRIBUTION MAITRISE D'OEUVRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- 1- **D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet agence architecture PRUD'HOMME pour un montant de 96 600 € HT
- 2- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POCE - AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER AVEC LA REGION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- 3- **D'AUTORISER** le Président à signer le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) avec la Région Grand Est, et toutes pièces qui s'avèreraient nécessaires à sa mise en œuvre.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CENTRE D'HEBERGEMENT DES FLAVIOTTES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- 1- **D'AUTORISER** le Président à verser une subvention exceptionnelle de 4 022 € à la Commune de SAINT-ANDRE en Barrois pour la mise en sécurité du Centre d'Hébergement «Les Flaviottes ».
- 2- **LA PRESENTE** délibération annule et remplace la délibération n°12 du 29 mai 2017.

ADMISSION EN NON VALEUR - CREANCES ETEINTES

1° D'INSCRIRE au compte 6542 pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes, les créances éteintes ci-dessous conformément aux jugements du Tribunal d'Instance de Verdun :

Débiteurs	Montant dette
.....	Budget OM : 113.00 €
.....	Budget principal : 31.68 €
.....	Budget OM : 88.91 €

Il lève la séance du conseil communautaire à 22h10.

Le Président,
S. NAHANT

Le Secrétaire
G. BUYS

